

préparer à l'emploi



programme de préparation à l'entrée en **contrat** en **alternance**

Pour **accompagner** les jeunes en **contrat CIVIS** vers un contrat en **alternance**

Dans le cadre du plan gouvernemental visant à favoriser l'entrée en contrat en alternance des jeunes bénéficiaires d'un contrat CIVIS, l'AFPA s'engage dans un programme de préparation à l'entrée en contrat de professionnalisation et d'apprentissage.

Ce programme, soutenu à la fois par le CPNFP, l'État et l'Union Européenne, s'adresse prioritairement aux jeunes âgés de moins de 26 ans qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle et qui sont accompagnés par un référent des missions locales ou une PAIO (programme CIVIS).

L'AFPA propose à ces jeunes en difficulté une possibilité d'accéder à un contrat en alternance par un dispositif de préparation comprenant 5 mesures d'accompagnement. 30 000 jeunes sont concernés par ce dispositif en 2006 et 20 000 prévus en 2007.



sommaire

Découverte des métiers

« pour faire le bon choix professionnel »

page 6

Action de remobilisation

« pour retrouver l'énergie d'entreprendre »

page 7

Consolidation du projet de formation

« pour repérer ses atouts et identifier les compétences à gagner »

page 8

Préparation et accompagnement à l'entrée en contrat en alternance

« pour décrocher un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage »

page 9

Préqualification (Bâtiment, Industrie, Tertiaire)

« pour acquérir les compétences minimales nécessaires à la tenue du poste de travail »

page 10

Découverte des métiers

■ Le principe

Le jeune bénéficiaire doit être engagé dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi.

Une mise en situation professionnelle lui est nécessaire pour choisir le métier qu'il veut faire.

L'action de découverte des métiers lui permet de se familiariser avec l'environnement et la culture technique d'un ou plusieurs métiers dans les secteurs professionnels en tension et les métiers émergents dans sa région.

■ Les objectifs

- **Définir une cible professionnelle** : dans une logique de construction d'un projet professionnel, cette action permet d'ouvrir des perspectives d'orientation.

- **Consolider un choix professionnel** : à l'issue de cette découverte, les bénéficiaires peuvent confirmer leur choix de métier en s'appuyant sur des situations professionnelles concrètes, rencontrées en atelier ou en entreprise ; ils peuvent également identifier les compétences nécessaires à l'exercice du métier et définir un plan d'action pour la mise en œuvre de leur projet professionnel. Enfin, ils ont pu rencontrer de futurs employeurs.

■ Le programme (175 à 200 heures)

- Connaissance du métier et des différents emplois accessibles et disponibles sur le territoire.

- Mises en situation professionnelle en atelier permettant à chaque participant de réaliser un ouvrage.

- Découverte d'une situation professionnelle en entreprise, par des enquêtes approfondies ou une immersion dans l'entreprise.

- Premiers contacts avec un futur employeur.

- **Définition d'un plan d'action** :

- recherche d'emploi accompagnée jusqu'à la signature d'un contrat en alternance,

- ou définition d'un parcours de formation, éventuellement temps de consolidation du projet de formation,

- ou préparation à l'accès à l'emploi et à la reprise d'activité avec la mobilisation des partenaires et des ressources du territoire.

Action de **remobilisation**

■ Le **principe**

Le jeune en difficulté, en recherche d'insertion sociale et professionnelle, doit retrouver des repères sociaux et puiser dans ses ressources pour reprendre sa vie en main.

L'action de remobilisation vise à redynamiser le bénéficiaire et lui faire acquérir les aptitudes et les comportements en adéquation avec l'insertion dans un milieu professionnel.

■ Les **objectifs**

Redonner l'envie et l'énergie d'entreprendre par la valorisation de l'image de soi et la reconnaissance de ses capacités, permettre au bénéficiaire de retrouver les motivations et les ressources nécessaires pour amorcer une recherche active d'emploi, élaborer ou confirmer un projet professionnel, ou réaliser un parcours de qualification par la formation ou la VAE.

■ Le **programme** (200 à 420 heures)

- **Action collective** : le bénéficiaire réalise un projet concret, en équipe, lui permettant de s'impliquer dans une activité commune valorisante pour chacun.

- **Action individuelle personnalisée** : il s'agit de restaurer les relations du bénéficiaire avec son environnement social et professionnel. Selon les attentes et les besoins de chacun, il peut s'agir de démarches personnelles pour rencontrer des interlocuteurs susceptibles de favoriser la réinsertion sociale et/ou professionnelle à venir.

- **Formalisation d'un plan d'action** : le bénéficiaire s'engage activement dans un projet professionnel et met en œuvre une ou plusieurs actions concrètes visant le retour ou l'accès à l'emploi.

- Séjour encadré en entreprise.

Consolidation du projet de formation

■ Le principe

Le jeune bénéficiaire doit acquérir une représentation globale et juste du métier ciblé et des emplois existants dans sa région. Il doit en outre découvrir précisément ce que la formation va lui apporter et dans quelles conditions elle va se réaliser.

L'action de consolidation du projet de formation permet au bénéficiaire d'approfondir la découverte du métier et de la formation qu'il devra suivre pendant son contrat en alternance, pour s'engager dans son projet professionnel en connaissance de cause.

■ Les objectifs

- **Soutenir et développer la motivation et la mobilisation du bénéficiaire** afin qu'il réussisse son projet de formation, à l'AFPA ou hors AFPA.

- **Faire connaître le métier choisi et la formation qui y prépare** : contenu, méthodes de travail et organisation pédagogique,

- **Repérer les atouts du bénéficiaire** et les compétences qu'il lui reste à acquérir pour suivre la formation et accéder à l'emploi choisi.

Après avoir pris connaissance de tous les aspects de son projet, le bénéficiaire doit être en mesure de stabiliser son choix professionnel et de s'investir dans le parcours de formation qui le prépare à son contrat en alternance.

■ Le programme (100 à 175 heures)

- Situation de son expérience professionnelle antérieure dans un nouvel environnement.
- Exploration et approfondissement des emplois/métiers et des formations qui y préparent.
- Validation du choix par une confrontation en entreprise et en formation.
- Elaboration d'un plan d'action et formalisation des décisions prises.

Préparation et accompagnement à l'entrée en contrat en alternance

■ Le **principe**

Le jeune bénéficiaire, qui rencontre des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, souhaite accéder à une qualification.

La préparation et l'accompagnement à l'entrée en contrat en alternance permettent de lever les obstacles à l'embauche et développent ou restaurent l'autonomie du bénéficiaire dans son parcours d'insertion.

■ Les **objectifs**

- Accompagner le jeune en difficulté dans son intégration dans un nouvel environnement socio-économique.
- L'amener à concrétiser un emploi par un contrat de travail en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) dans le métier choisi.
- Favoriser l'orientation et l'insertion dans des métiers en développement et des secteurs d'activité en tension.

■ Le **programme** (315 heures)

- Consolidation du projet d'insertion professionnelle, découverte de l'environnement socio-économique, exercice du métier visé et maîtrise des techniques de recherche et de négociation de contrat en alternance.
- Appropriation d'une méthode de construction du parcours d'accès à l'emploi, formalisation des résultats de chaque phase, éventuellement immersion en formation qualifiante et/ou en entreprise.
- Identification des étapes clés du parcours d'accès à l'emploi, formalisation des démarches à mettre en œuvre pour vérifier et confirmer le projet, mise en adéquation du projet avec les données recueillies au travers des investigations et explorations sur le marché du travail.
- Maîtrise des techniques et outils permettant de mieux connaître l'environnement socio-économique, d'identifier les lieux de ressources d'information et de recueillir les données pertinentes qui favorisent la réalisation du projet.

Un dossier de suivi individuel permet au bénéficiaire de capitaliser toutes ses démarches et recherches, de répertorier ses contacts et les offres d'emplois, d'organiser ses rendez-vous et de positionner sa progression par rapport aux objectifs définis à chaque phase du projet.

Préqualification

(Bâtiment, Industrie, Tertiaire)

■ Le **principe**

Le jeune bénéficiaire a un projet professionnel et/ou envisage une entrée en contrat en alternance, mais il se heurte à divers obstacles, notamment à un manque de compétence(s).

La préqualification permet au bénéficiaire de combler ses lacunes en lui donnant les rudiments professionnels nécessaires pour convaincre son employeur potentiel.

■ Les **objectifs**

- Faire prendre conscience des comportements attendus en formation et au travail et les faire acquérir.
- Développer les capacités d'apprentissage.
- Faire acquérir les connaissances de base générales et professionnelles requises.
- Faire acquérir les compétences de base permettant d'accéder à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

■ Le **programme**

(490 heures dont 70 heures en entreprise)

- La préqualification s'articule avec le contrat en alternance et est individualisée en fonction du projet et des acquis du bénéficiaire. Elle comprend :
- Des mises en situation professionnelles en atelier.
- Des apprentissages théoriques de base.
- Des exercices contextualisés, des évaluations permanentes et une mise à disposition de documents formatifs dans un espace ressources.
- Une période d'application en entreprise.

Vos contacts régions



Missions locales

association nationale pour la formation professionnelle des adultes
direction de l'Ingénierie - 13, place du Générale de Gaulle - 93108 Montreuil Cedex